

Sommaire

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Rubriques	Pages
Billet de la Rédaction	2
Manifestations communales	
- Semaine roumaine	3
- Allocution	4 - 5
- Satulung et le département de Maramures	6 - 10
- Fête des artisans	11 - 14
Routes et circulation	15 - 18
Echos du Conseil municipal	19 -27
Actualités/Événements	28 -30
Brèves communales	31 -32
Divers	33
Agenda	34
Informations communales	35

Billet de la rédaction

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

La dernière *Coquille* de l'année est aussi synonyme de diversité.

Vous découvrirez ainsi que vos autorités communales n'ont point chômé et qu'elles ont déployé tous leurs efforts pour que la traversée du village soit enfin sécurisée.

La circulation a d'ores et déjà été substantiellement ralentie et le cheminement de nos écoliers peut désormais se dérouler dans une sérénité partiellement retrouvée.

Ce n'est pourtant là qu'un début et nous prévoyons de prendre d'autres mesures encore qui nous conduiront vers plus de sécurité.

Parmi les dossiers en cours, il en est un qui suscite un vif et légitime débat quant à l'avenir que nous voulons pour notre commune, je veux parler du tristement célèbre centre de compostage.

Le sujet est d'une importance telle que nous avons décidé que votre *Coquille* consacrerait l'entier de ses rubriques de son prochain numéro qui sera aussi le premier de 2003.

C'est la raison pour laquelle vous en entendrez peu parler dans la présente édition qui, à côté de ses traditionnelles rubriques, vous relate les derniers événements communaux.

Des plus joyeux - la fête des artisans ou l'accueil de nos amis roumains - aux moins heureux - les intempéries récentes et les interventions de nos chers pompiers - vous saurez tout ce que Vandœuvres vit.

Enfin, on ne termine pas une année d'échanges épistolaires sans remercier ses fidèles lecteurs : merci de nous lire, merci de nous encourager et merci de participer, par le biais de vos remarques toujours pertinentes, à l'amélioration du contenu de votre journal.

C'est avec chaleur également que nous vous souhaitons, au nom des autorités communales, de très belles fêtes et que nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Joyeux Noël, bonne année et... bonne lecture.

Nicolas Terrier

Manifestations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Semaine roumaine

Le récent séjour, au sein de notre commune, du groupe folklorique du département de Maramures et des autorités de Satulung fut à l'origine de riches moments de partage et de convivialité.

À ce propos, Monsieur Edmé Regenass, ancien maire de Vandœuvres, nous communique un article qui fait la synthèse de l'histoire et de la géographie de cette région. Son engagement fervent pour le parrainage de Satulung, lors de l'opération Villages roumains, lui permit de tisser des liens profonds. Très attaché à cette région, Monsieur Regenass se rend encore régulièrement en Roumanie; c'est lors de son dernier voyage qu'il fut nommé citoyen d'honneur de ce village.

En préambule, nous publions l'allocution de Monsieur Vasile Igna, actuel conseiller aux affaires culturelles de l'Ambassade de Roumanie, qui nous a fait la gentillesse de venir participer à la première du spectacle lors du repas des aînés, le 31 octobre.

Il est à noter que Monsieur Igna est un poète reconnu, traduit dans plusieurs langues*, et qu'il dirigea près de Cluj, avant de devenir diplomate, une maison d'édition qu'il sut imposer comme une des plus prestigieuses de Roumanie.

* En français :

Igna, Vasile. *Le jardin aveugle*, Les cahiers bleus, Troyes, 1995.

* * *

Allocution

Madame le Maire,
Madame et Monsieur les adjoints,
Monsieur le Président du conseil municipal,
Chers compatriotes,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier vivement de votre aimable invitation et de vous transmettre, à toutes et à tous, les plus chaleureux vœux de la part de son Excellence, Monsieur Ionan Maxim, Ambassadeur de Roumanie en Suisse.

J'avoue que je suis très ému d'avoir la possibilité de rencontrer ici, à Vandœuvres, mes compatriotes, et je pourrais dire plus que ça, mes concitoyens, parce que Satulung est une commune voisine de mon village natal, Arduzat, lui aussi jumelé avec une commune de Genève, Vernier.

Je connais même, si non pas en détails, les fruits de la coopération entamée depuis longtemps entre Vandœuvres et Satulung. Beaucoup de choses ont été réalisées en ce laps de temps sur le plan des échanges économiques, culturels et humanitaires. Les citoyens de Satulung le savent bien et les apprécient à leur juste valeur.

Mais la plus importante de toutes est l'amitié qui s'est forgée entre les habitants de deux communes, les liaisons sentimentales qui se sont établies pendant les années écoulées.

On dit souvent que le plus riche et le plus fort ont le devoir d'aider celui qui est le plus faible ou le plus pauvre. Cela est une chose normale car elle est, ainsi disant, dans la logique de l'être, même si elle n'est pas tout à fait habituelle. Mais la véritable richesse, c'est la richesse de l'âme, le regard ouvert sur le monde, le regard non perverti par les faiblesses de ce monde qui, malheureusement, commence à perdre ses valeurs essentielles.

C'est la raison pour laquelle je me permets de plaider en ce moment, bien sûr, premièrement pour le renforcement de votre coopération économique, pour dépasser la phase humanitaire de votre démarche, mais aussi pour développer les échanges culturels, scolaires et surtout les liens entre les gens de Satulung et ceux de Vandœuvres. Car les difficultés passent mais l'amitié et la confiance restent. C'est la grande leçon que nous allons tirer de ce jumelage et de toute cette extraordinaire œuvre rendue par l'association Opération Villages Roumains.

Permettez-moi de m'arrêter ici. Pas avant de vous remercier, encore une fois, de votre invitation et de ce très chaleureux accueil que vous avez réservé à mes compatriotes et à vos amis de Satulung.

Merci de votre attention.

*Vasile Igna
Conseiller culturel
de l'ambassade de Roumanie*



Satulung et le département de Maramures

Le groupe folklorique *La couronne du Chioar*, accompagné du Maire M. Muresan Bujorel Vasile et d'une importante délégation des autorités et personnalités de cette commune, ont confirmé, par leur séjour du 30 octobre au 3 novembre les relations et échanges entretenus depuis plus de 10 ans avec notre commune.

Ce qui, en quelque sorte, limite notre connaissance à une situation récente de leur histoire alors que celle-ci présente, par son antériorité et son déroulement, de nombreuses analogies avec celle de notre Confédération suisse.

De façon très résumée, quatre exemples :

Histoire

Le Maramures est pour la première fois attesté par un document de 1199. La structure sociale est celle de communautés paysannes présentant des éléments spécifiques de Daces¹⁾ libres.

Le mode d'organisation politique et militaire du voïvodat conduit à l'affirmation de l'identité ethnique des Roumains du Maramures. Braves soldats dans les combats contre les Tartares et autres envahisseurs, ils sont affermis sur leurs terres ancestrales et reconnus comme seuls propriétaires par les Rois de Hongrie, au cours des XIV^e et XV^e siècles. Cela n'empêche pas les Roumains de s'opposer farouchement à la pénétration hongroise. Cette résistance culmine avec le soulèvement du voïvode Bogdan qui, en 1359, fonde en Moldavie, avec une bonne partie des gens de guerre, un État féodal indépendant à partir duquel, et souvent suite à de très nombreuses luttes et révoltes, s'est progressivement créée l'actuelle Roumanie.

Culture et Foi

L'an 1391 représente une année de référence pour l'histoire de la culture roumaine car c'est depuis cette date qu'existe le premier texte écrit en

roumain et appelé « le manuscrit de leud, Codicile de la leud. »



C'est la même année que le monastère de Péri obtient le rang de *stauropigion* c'est-à-dire mis sous la protection directe de Constantinople, dont dépend toute l'église orthodoxe.

L'un des monastères les plus importants de cette région est celui de Barsana, construit en 1390 et fondé par Balc si Drag, fils du Voïvode.

Il a été entièrement restauré en 1806, puis récemment, pour conserver l'architecture typique des clochers.

Industrie du bois

C'est la grande spécialité de la région, en particulier dans les campagnes, avec pour la porte principale donnant accès à la ferme, cette sculpture unique, dite de Maramures.

Afin de conserver ce patrimoine, un musée d'ethnographie du Maramures a été créé en 1926.

Situé près de Sighetul Marmatiei, importante ville au nord du département, à la frontière de l'Ukraine, il comprend plus de trente fermes reconstituées et sélectionnées pour leur spécificité, le rappel du mode de vie des paysans : il présente ainsi la richesse culturelle et artistique exceptionnelle qui caractérise ce département.



Il y a une volonté permanente de maintenir ce patrimoine. Voici comment elle est exprimée par Geo Bogza, dans l'actuel dictionnaire

touristique de Maramures :

«Par son potentiel de monumentalité, j'ose dire, le Maramures représente dans notre histoire ce que l'Égypte représente dans l'histoire du monde.

Tout ce que l'on voit dans ces contrées d'où sont partis les fondateurs impressionne par une grande force latente. Quelque part, dans les tréfonds, plus profondément que la moelle des os, nous sommes, là, apparentés aux peuples qui ont érigé d'énormes temples sur la terre.»

Topographie

Le paysage ressemble à nos régions des Préalpes et est dominé à l'ouest de Satulung par les Monts Cuméa Fagatului et au nord-est par le Mont Gutiului, culminant respectivement à 551 et 1241 m.

Ces monts sont des réserves forestières extrêmement importantes, vitales même pour toute la région. C'est pourquoi elles sont l'objet de très sévères mesures de protection et comprennent de nombreuses



réserves naturelles. Ainsi près de Baia Mare, capitale du département, une réserve de 500 hectares constitue la limite septentrionale européenne de l'aire de répartition du marronnier comestible.

Connaître et se faire connaître

Par son office du tourisme de Baia Mare, le Département a décidé de promouvoir une politique d'information très détaillée vantant les nombreuses excursions ou randonnées en montagne.

C'est l'une des expressions du retour à la liberté enfin retrouvée, depuis le début de 1990.

* * *

En conclusion, leur histoire a commencé un siècle avant la nôtre. Elle a été marquée par des guerres et des occupations que nous n'avons pas connues. Elle a repris son cours en 1990.

La Confédération suisse date de 1848. Nous avons donc, en termes d'État démocratique, environ un siècle et demi d'avance.

Ce qui frappe, lorsqu'on a l'occasion de s'entretenir de cette situation avec nos interlocuteurs, c'est la volonté de s'en sortir, de bâtir, de progresser et de le faire le plus rapidement possible. Mais dans leur situation tout est urgent, ce qui rend difficile le choix des priorités, d'autant plus qu'il faut d'abord redresser l'économie et dégager progressivement les fonds nécessaires aux investissements de longue durée.

En acceptant le séjour de leur groupe folklorique, nous sommes allés à leur rencontre et avons, de ce fait, dépassé le stade de l'urgence ou de la nécessité humanitaire. Comme parrain nous avons aidé le filleul dans sa volonté et sa recherche de devenir adulte. C'est aussi important que l'aide humanitaire d'urgence, à l'origine de notre parrainage.

Edmé Regenass

¹⁾ Dacie, en latin *Dacia*. Ancienne région d'Europe du sud-est située sur la rive gauche

du Danube, correspondant à la Roumanie actuelle et habitée par un peuple indo-européen appelé *Gètes* par les Grecs et *Daces* par les Romains. Soumise par Trajan après deux campagnes dites des Guerres daciennes (101-102 et 105-107 après J.C.) elle devint province romaine mais dut être abandonnée aux Goths par Aurélien en 274.

Les Gètes, ancien peuple thrace établi entre le Danube inférieur et les Balkans, furent soumis par Darius 1er (vers 513 avant J.C.) puis, vaincus par Alexandre le Grand (335 après J.C.), ils remontèrent vers le nord et se mêlèrent aux Daces.

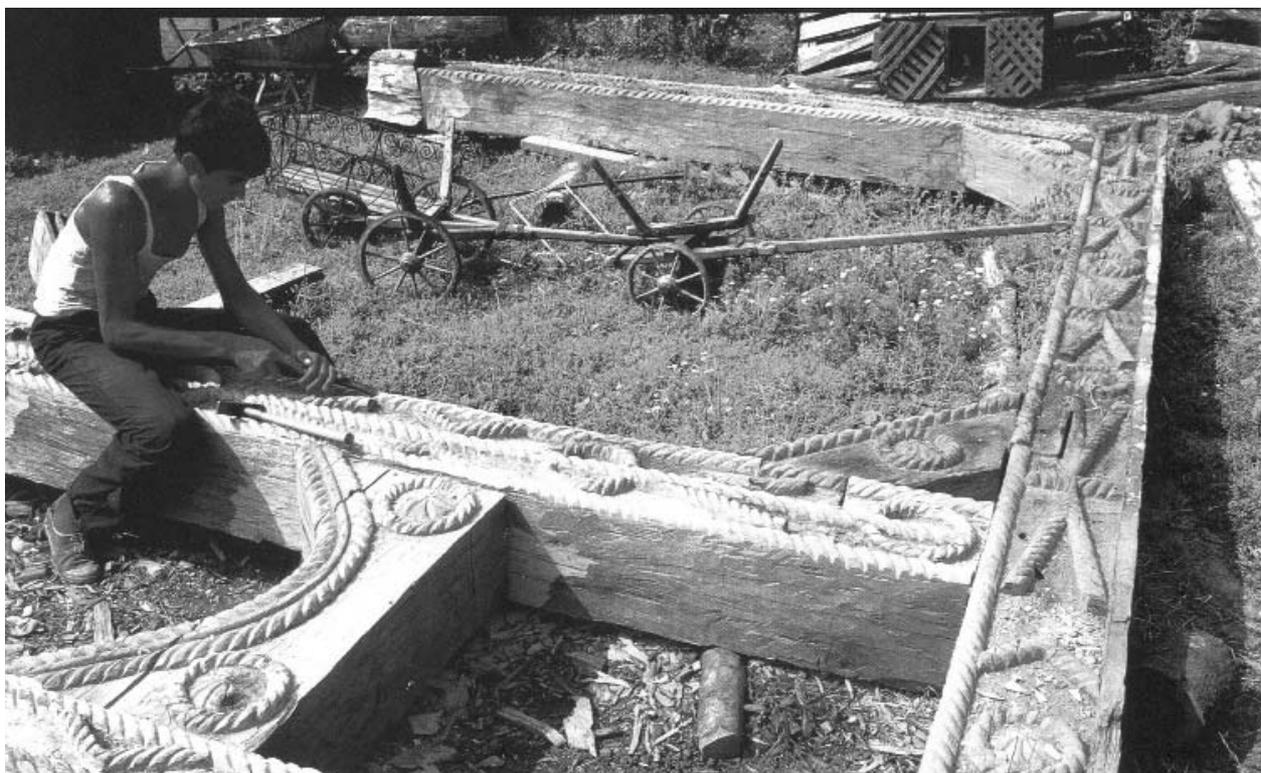
Ouvrages consultés :

Texte : *Musée d'ethnographie de Maramures, 1995.*

Carte touristique du Département de Maramures, Baia Mare, 2001.

Les Monastères et Eglises orthodoxes de Roumanie, 2001.

Photos : tirées de l'ouvrage *Maramures édité par le ministre de la culture, Bucarest 2000.*



Culture

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Fête des artisans

Cette grande fête s'est déroulée les 2 et 3 novembre au centre communal. Elle a été préparée avec beaucoup d'enthousiasme par un comité que j'ai eu l'honneur de présider et qui s'est réuni à six reprises pour se répartir les tâches.

Nous avons accueilli le groupe folklorique *La couronne du Chioar* venu exprès de Satulung, au nord de la Roumanie, qui a donné plusieurs représentations de chants et danses traditionnels et exposé ses productions locales qui ont rencontré un grand succès auprès des communiens.

Nous avons eu vingt-sept exposants, tous talentueux dans des domaines très variés : bijoux, peintures, sculptures et dessins, livres, romans et poèmes, photographie, origami architectural, travaux sur bois, tournage et marqueterie, faïence et porcelaine, dentelles, bougies, lampes en papier, huile de Toscane, délicieuses pâtisseries. Ces vingt-sept exposants ont pris la peine de nous faire partager leur passion. Tous nous ont enchantés et les stands ont eu un public attentif et séduit pendant les deux jours qu'a duré l'exposition.

Grâce à cette manifestation, petits et grands ont découvert des domaines peu connus et très intéressants comme la dentelle au fuseau et à l'aiguille pratiquée par Mme Suzanne Hardmeyer. C'était fascinant de voir sur un coussin les cinquante fuseaux qui peu à peu permettaient la naissance de cette dentelle arachnéenne, la dentelle de l'Engadine traditionnellement appelée « torchon. » Mme Hardmeyer est membre de l'organisation internationale des dentellières, l'OIDFA, et enseigne cet art traditionnel le mardi de 14h. à 16h. au premier étage de la maison Steiner.

Je suis sûre que beaucoup de communiens, dont je faisais partie,

l'ignorent. Nous avons aussi découvert, grâce à Isabelle Valot, l'art japonais de l'origami architectural, un art de la découpe du papier très savant et spectaculaire qui permet la confection de petites architectures extrêmement élégantes. Isabelle a eu un tel succès que ses soirées doivent être bien occupées à effectuer les nombreuses commandes de sa clientèle enthousiaste qui lui a commandé beaucoup de cartes de Noël.

La manifestation a ouvert pour le public le samedi 2 novembre avec un brunch proposé par les Dames paysannes. Dans mon allocution de bienvenue, le vendredi soir, j'ai tenu à saluer les Dames paysannes en ces termes, que je leur renouvelle : « Sans les Dames paysannes, leur beau sourire, leur savoir-faire, leurs délicieuses préparations et la chaleur de leur accueil, nos fêtes n'auraient jamais la même qualité ni la même réussite. Sachons leur dire notre attachement et notre reconnaissance. »

L'exposition a drainé un public très nombreux qui a été ravi de découvrir les produits de la ferme, englouti avec enthousiasme pâtisseries, pain frais, confitures maison, œufs du poulailler, puis fait un triomphe à la buvette qui permettait de se réunir de façon très chaleureuse autour d'un verre.

Un concours de dessins et de collages sur le thème du chêne, cher à la commune, a été organisé pour les enfants. La mise en place a été assurée par Claudine Golay, maîtresse d'école. Quarante et un enfants ont participé et les œuvres ont été exposées pendant les deux jours et beaucoup admirées.

Le président Carlo Lamprecht, accompagné de son épouse, nous a fait l'honneur de remettre les prix du concours dont je rappelle ici les gagnants.

Catégorie 4 ans Océane Muster, 5 ans Marion Bonthoux, 6 ans Lisette van Roessel, 7 ans Eléonore de Haller, 8 ans Basile Reist, 9 ans Virginie Ruedi, 10 ans Camille-Laure Chacon, 11 ans David Goumaz. Un prix

hors catégorie a été décerné à Emmanuel Francisco qui a fait, avec l'aide de sa famille, un arbre merveilleux.

Toutes les œuvres étaient tellement poétiques et belles que le jury, composé des membres du comité, a eu beaucoup de mal à se déterminer et a décidé de récompenser tous les enfants. Chaque participant a reçu une carte dans laquelle il peut glisser une photo et enregistrer un message de son choix à envoyer à la poste.

Nous avons eu l'honneur de la visite de la conseillère d'État Mme Micheline Spoerri, de la conseillère nationale Mme Barbara Polla et de nombreuses personnalités mais, avant tout, c'était une grande fête de village chaleureuse, conviviale où petits et grands ensemble pouvaient participer.

Nous avons obtenu l'aide de tous les services de la commune, avec en tête les très sympathiques Isabelle et Jeff Valot sur qui la plus grande partie de l'organisation a reposé, les cantonniers, les pompiers, M. Jacquet et l'*Auberge de Vandœuvres* qui ont assuré l'inauguration. Verena Miescher, graphiste de profession, a dessiné bénévolement notre belle affiche. Tout le comité, Mesdames Kuffer, adjointe, Gourdou-Labourdette, Christe, Gampert et d'Hespel, conseillères municipales, en compagnie de Messieurs Despland, Hardmeyer, Reichenbach et Guignard, a monté les stands et assuré la décoration, et nous remercions à nouveau la maison Roy qui nous a prêté, grâce à Mme van Steensel, des arbres et plantes très décoratifs.

Nous avons pris un tel plaisir à travailler ensemble que nous étions tristes quand la fête s'est terminée.

Après le démontage, effectué aussi tous ensemble, nous avons pris un repas sur place, repas cuisiné par mon mari Jérôme, au cours duquel nous avons pu fêter, en compagnie de Madame le Maire Janine Hagmann, l'anniversaire de son mari Michel avec un gros gâteau et les bougies en nombre adéquat.

C'était vraiment une belle fête, qui a été tellement appréciée que l'on nous a demandé de ne pas attendre 4 ans.

Que diriez-vous de nous retrouver dans deux ans pour une nouvelle fête des artistes et artisans de Vandœuvres ?

Viviane de Witt



Photo D. Rinaldi

Routes et circulation

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Les lecteurs assidus de la *Coquille* et des rapports administratifs annuels se souviennent certainement du parcours - souvent sinueux - suivi par les différents dossiers concernant les routes et la sécurité routière. Mais les mois passent sans pour autant que les mesures annoncées ne soient concrétisées. Dans un souci de transparence et d'information, il apparaît nécessaire de faire à nouveau le point de la situation et de donner aux lecteurs du journal communal un bref aperçu de l'avancement des deux dossiers les plus importants de ce dicastère.

Traversée du village

Pour une meilleure compréhension de la situation actuelle, il y a lieu au préalable de faire un rapide retour en arrière.

En avril 1999, et alors que ce dossier avait été étudié en totale concertation avec l'État, le projet de deux giratoires (devant le temple et vers l'école) était écarté par les services concernés.

Pour répondre à la demande de l'OTC (office des transports et de la circulation), le bureau d'ingénieurs Ertec, déjà mandaté par la commune pour les premières études, a examiné, de juillet 1999 à mars 2002, le principe de la priorité de droite aux trois carrefours névralgiques du village.

Afin de compléter ces mesures, décision fut prise d'aménager aussi les axes routiers, de manière à freiner la vitesse des véhicules dès leur entrée dans Vandœuvres et sur toute la traversée.

Fin 2001, le conseil municipal décida d'adjoindre le bureau d'architectes-paysagistes Gilbert Henchoz aux ingénieurs civils et approuva un crédit de 195 716 francs pour une étude approfondie de la traversée du village.

Entre-temps, le projet s'était étoffé : élargissement des trottoirs pour rétrécir la chaussée, d'une part, sécuriser les piétons (écoliers avant tout), d'autre part; éléments paysagers sur les côtés de la chaussée, non

seulement dans le souci d'embellir des mesures de génie civil mais surtout pour les rendre plus efficaces; zone dite «de détente» sur le haut du chemin des Peutets, avec réduction de la vitesse à 20 km/h et priorité aux piétons; réaménagement, en surface, de la place du village (entre auberge et temple), par exemple.

En mars 2002, Monsieur Frédy Wittwer, habitant de notre commune et



Photo Th. Brichet

alors directeur de l'OTC, provoqua une petite révolution en annonçant, lors d'une séance de commission, que des giratoires, même de dimensions réduites, pouvaient tout de même être envisagés aux trois carrefours du village.

Ce nouveau changement de direction (sans jeu de mots !) convainquit les conseillers municipaux qui donnèrent aussi leur accord à des giratoires à l'essai. En raison des procédures d'autorisation, ces derniers ne purent être installés qu'au début du mois de juillet.

Vous l'aurez constaté, tous trois n'apportent pas le même degré d'efficacité - et donc de satisfaction. Cependant, en raison d'un effet

ralentisseur manifeste, les services de l'État ont approuvé la mise en place de ces giratoires.

Les spécialistes affirment que ces «pertes de priorité» (ce terme est plus approprié lorsqu'une giration complète n'est pas possible) seront plus efficaces, car mieux comprises, lorsqu'elles seront accompagnées des autres mesures de ralentissement prévues lors de la réalisation définitive.

Afin de répondre à une pétition déposée à la mairie en juin 2000, les mandataires ont aussi étudié un cheminement des écoliers plus sécurisé. La solution la meilleure devrait permettre aux enfants de se rendre à l'école par le mail du centre villageois ou le côté sud de la route de Meinier (dont le trottoir sera élargi) et d'être accueillis par la patrouille scolaire sur le *kit-école* déjà existant entre l'école et le centre communal.

Comme déjà relevé dans le rapport administratif 2000, les autorités communales engagent (et donc financent) de plus en plus souvent elles-mêmes des travaux sur des routes cantonales, afin de pouvoir réaliser des mesures que le développement de leur commune et l'augmentation du trafic - pendulaire notamment - rendent nécessaires.

Le dossier de la traversée du village est toutefois actuellement entre les mains du service du DAEL chargé d'examiner les subventions auxquelles toute commune qui entreprend des travaux de modération du trafic motorisé peut prétendre.

Lors de sa séance d'approbation du budget, le 11 novembre dernier, le conseil municipal a entériné, pour 2003, un montant de 1 million de francs à titre de crédit d'investissement. Ce chiffre est estimatif puisque les mandataires n'avaient alors pas encore fourni de devis général. Mais cette décision démontre la volonté des autorités communales de concrétiser dans un avenir proche des travaux attendus depuis de longues années.

Dans le rapport administratif de l'année 2000, il est écrit, en page 20, que la population sera informée en temps utile de l'avancement du projet de traversée du village. Si tout se déroule comme prévu, une séance d'information devrait avoir lieu dans le courant de l'hiver 2002-2003.

Zones 30km/h

La commission des routes s'est penchée depuis plusieurs mois sur un autre dossier important, celui de la mise en zone 30 km/h de différents secteurs de la commune. Le bureau Trafitec, mandaté pour étudier les zones dans lesquelles une telle mesure serait appropriée, en a déterminé trois : Blonde-Buclines, Peutets-Rossignol-Cocuaz, Écorcherie-chemin Vert.

Le conseil municipal a suivi la commission ad hoc qui souhaitait donner priorité au premier de ces secteurs pour deux raisons : d'une part, les mesures de ralentissement sur le chemin de la Blonde sont en voie d'être finalisées (le revêtement définitif sera posé au printemps prochain) et d'autre part, les autorités de Chêne-Bougeries procèdent à une étude similaire sur les chemins situés en limite de notre commune. Un dossier conjoint, établi par le même bureau d'ingénieurs, a été déposé auprès de la CCC (commission cantonale de circulation) à la fin du mois d'octobre. Si la mise à l'enquête publique, qui devrait intervenir durant le premier semestre 2003, ne rencontre pas d'opposition, les aménagements exigés dans une zone 30 km/h pourraient être mis en place l'an prochain.

Etant donné que les travaux de mise en séparatif des eaux claires et usées n'ont pas été réalisés sous le chemin des Buclines, ni sous les chemins adjacents de la commune de Chêne-Bougeries, les mesures envisagées resteront légères. S'agissant du chemin de la Blonde, cela ne représentera que quelques indications de circulation, dès lors que les aménagements viennent d'être effectués.

Catherine Kuffer

Échos du Conseil municipal

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Le Conseil municipal a tenu séance les 23 septembre et 11 novembre 2002 sous la présidence du soussigné.

Séance du 23 septembre 2002

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2003

Ont été élues Mme Elisabeth Gampert, présidente, et Mme Laurence d'Hespel, suppléante.

Ont été élus Mme Gabrielle Gourdou-Labourdette, vice-présidente, et M. Nicolas Terrier, suppléant.

Rencontre avec la municipalité de Saillon

Mme le Maire rappelle la rencontre du 21 septembre en Valais entre les autorités de Vandœuvres et celles de Saillon, qui a montré comment le soutien financier de la commune de Vandœuvres, suite aux intempéries en 2000, avait été utilisé. Cette réunion a permis la création de liens entre les représentants des deux communes.

Rapport des commissions

Culture, loisirs, manifestations communales, troisième âge

La commission s'est réunie les 24 juin et 26 août 2002. Un bilan a été tiré du spectacle *Paroles d'anges* qui s'est tenu cet été dans le parc. Malgré quelques incidents, il est relevé que le spectacle a remporté un magnifique succès auprès du public.

La fête du Premier août a également connu un vif succès avec la présence de nombreuses personnes étrangères à la commune. Près de six cents saucisses ont été vendues.

Ont été annoncés le traditionnel repas des aînés fixé au 31 octobre, ainsi que l'exposition des artistes et artisans du 1^{er} au 3 novembre 2002. A également été annoncée la sortie prochaine de l'ouvrage *Paysages de Vandœuvres*, dont la souscription sera ouverte à mi-octobre et la sortie

pour mi-décembre au prix de quarante francs l'exemplaire.

Environnement, mesures paysagères

La commission s'est réunie le 25 juin 2002. Est rapportée la discussion d'un projet d'installation de collecte de déchets au chemin de la Blonde. Suite à une pétition munie de soixante-trois signatures adressée aux autorités communales, un débat s'engage sur le sujet. Les membres de cette commission interviennent pour soutenir ce projet qui tient compte de la croissance au sud de la commune et de la possibilité de déposer des déchets dans les communes voisines. La majorité des membres du conseil municipal considèrent ce projet inapproprié et ne correspondant pas à un besoin. Par onze voix contre et deux abstentions, le préavis de cette commission de considérer que la parcelle communale sise au chemin de la Blonde serait le site le plus approprié pour créer une déchetterie et de porter au budget 2003 un montant de 20 000 francs est rejeté.

Aide sociale et humanitaire

La commission s'est réunie le 26 juin pour examiner différents dossiers: l'Association du Dr Philippe Bédard pour le centre hospitalier régional de Ouahigouya, l'Association suisse des Amis de Soeur Emmanuelle, Ushagram Trust - œuvrant au Bengale de l'Ouest - et le projet Horizon en Arménie. La commission a décidé de subventionner lesdites associations.

Routes, circulation, canalisations

La commission s'est réunie le 8 juillet 2002. Les mesures 30 km/h dans le secteur *Blonde-Buclines* ont été discutées, ainsi que l'étude en cours sur la traversée du village et les mesures mises en place. Le conseil municipal discute des giratoires installés à titre provisoire pour relever que celui de la route de Vandœuvres/chemin des Hauts-Crêts est mal dimensionné et dangereux. Est également évoquée la question de la sécurité des enfants à la sortie de l'école depuis la création d'un nouveau giratoire à cet endroit. De nouvelles mesures d'accompagnement

devraient être prises, telles qu'un cheminement par le mail piétonnier créé devant les nouveaux immeubles du centre du village.

Information, communication

La commission s'est réunie les 29 juillet et 2 septembre pour élaborer le précédent numéro de la *Coquille*.

Aménagement du territoire

La commission s'est réunie le 9 septembre. Élargie à tous les membres du conseil municipal, elle a auditionné le comité du GICAL ainsi qu'un représentant des SIG sur le projet de centre de compostage. Il a été relevé que le projet de construction s'inscrirait dans les gabarits autorisés. Les plans promis n'ont toutefois pas été reçus; les SIG ne se sont par ailleurs pas encore déclarés partie prenante. Une procédure judiciaire est toujours pendante et un délai est fixé à fin septembre pour déposer les mémoires. Une discussion s'ensuit au cours de laquelle Mme le Maire relève qu'un panneau de chantier a été récemment mis en place. Le conseil municipal est d'avis que la commission se réunisse à nouveau à brève échéance pour déterminer la suite à donner à la procédure, n'étant pas lui-même en mesure de prendre une décision à ce stade.

Commission administrative, financière et juridique

La commission s'est réunie avant la séance du conseil municipal. Elle a préavisé favorablement les crédits budgétaires supplémentaires 2002 pour un montant total de 110 000 francs (ouvrage *Paysages de Vandœuvres*, invitation du groupe folklorique roumain, achat billets Expo.02 communiens, sortie des aînés à Expo.02, subvention Florales 02), ainsi que des crédits d'engagement, pour couvrir les travaux de réfection des courts de tennis effectués durant l'été 2002 et les frais d'étude du projet pour l'aménagement de nouvelles classes au premier étage de l'ancienne école.

Les délibérations y relatives sont ensuite discutées. Si les deux premières sont approuvées, d'après discussions s'engagent sur la

troisième.

Un point de procédure est préalablement discuté à ce propos. L'un des conseillers relève que le sujet avait déjà été évoqué en juin mais est remis sur le tapis à cette séance, attendu que la décision n'a pas fait l'objet d'une délibération. Mme le Maire évoque la réunion qu'elle a eue le 25 juin avec M. Biéler, directeur du service technique des bâtiments scolaires qui conclut à l'aménagement de deux classes dans l'ancienne école, notamment pour éviter qu'une maîtresse soit seule dans ces locaux, que la surface est adéquate et qu'une salle de travaux manuels et une salle d'appui, avec possibilité de décroissement dans deux classes, peuvent être créées. Sur l'opportunité éventuelle de créer de nouvelles classes dans la nouvelle école, il est conclu que cette discussion a déjà eu lieu en précédente séance du conseil municipal, lequel doit se prononcer sur le projet de délibération d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de classes dans l'ancienne école. Il est passé ensuite au vote. Par huit voix pour et quatre contre, le crédit d'étude est approuvé pour couvrir les frais d'étude du projet d'aménagement de classes au premier étage de l'ancienne école.

En fin de séance, Mme le Maire évoque les difficultés du gérant de l'épicerie-salon de thé.

Séance du 11 novembre 2002

Exposition des artisans et venue des Roumains en novembre

Mme le Maire relève l'excellence de cette manifestation qui a accueilli des artistes et artisans vandœuvriens, ainsi que le groupe folklorique roumain de Satulung. Des remerciements sont adressés à toutes les personnes ayant participé à cette manifestation, en particulier au comité d'organisation.

Mme le Maire rappelle également les concerts du Temple organisés par la paroisse protestante qui anime la vie communale durant le mois de novembre.

Rapport des commissions

Routes, circulation, canalisations

La commission s'est réunie les 24 septembre et 6 novembre, la première ayant été consacrée à la présentation des dossiers de circulation, alors que la deuxième fournissait des réponses aux questions de la commission.

En résumé, la zone 30 km/h aux chemins Buclines/Loveré/Petit-Pont a à nouveau été évoquée. Elle a fait l'objet d'une présentation du projet du bureau Trafitec, dont le devis a été redimensionné.

Concernant la traversée du village, les trois nouveaux giratoires provisoires récemment installés ont été à nouveau discutés pour confirmer que celui de la route de Vandœuvres/chemin des Hauts-Crêts est illogique et mal situé, que celui au carrefour des routes de Vandœuvres/Choulex/Meinier fonctionne bien mais qu'un rétrécissement de la partie centrale semble nécessaire; enfin celui du carrefour des routes de Pressy/Meinier fonctionne également mais reste dangereux pour les piétons, en particulier les élèves de l'école, sans compter le risque d'accrochage entre véhicules. La sécurité piétonne des élèves est également évoquée à ce propos. Diverses options ont été étudiées par la commission pour assurer un cheminement piétonnier des élèves, soit par le mail, soit par la route de Meinier. Dans ce but, des aménagements sont prévus, tel l'élargissement de trottoirs côté pair et rétrécissement côté impair de la route de Meinier et marquage d'un passage piétons supplémentaire à la hauteur de l'arcade Destraz. Il est conclu que la traversée du village progresse et qu'il appartiendra prochainement au conseil municipal de prendre position sur ce projet sur la base d'un plan financier qui lui sera remis prochainement; une séance d'information à la population devra également être programmée.

En ce qui concerne les giratoires, leur concept semble acquis, reste à discuter leur aménagement définitif; une séance sera organisée sur le

sujet à laquelle tous les tiers engagés dans ce dossier seront convoqués en décembre en vue de finaliser la répartition des charges sur la base d'un devis. De même concernant la zone 30 km/h, le conseil municipal devra également se réunir pour étudier les propositions déjà formulées sur la base des devis à recevoir.

Culture, loisirs, manifestations communales, troisième âge

La commission s'est réunie le 30 septembre 2002. Le livre *Paysages de Vandœuvres* est en cours de création selon le programme établi. Le format à l'italienne a été choisi et le tirage sera de mille deux cents exemplaires.

Le repas des aînés 2003 aura lieu le mercredi 29 janvier.

La présidente de commission remercie à nouveau tous les participants qui ont contribué au succès de la fête des artisans 2002; elle communique le bilan financier du spectacle d'été 2002 *Paroles d'Anges* qui totalise des dépenses à hauteur de 180 794 francs pour un actif de 162 663 francs; il ressort un manque de liquidités qui sera financé par le fonds culturel. La présidente évoque la recommandation de la commission de donner un préavis favorable pour l'organisation d'un spectacle en 2004. Elle demeure dans l'attente des offres qui lui seront présentées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de reconduire le projet de spectacle dans le parc de la mairie en 2004.

Aide sociale et humanitaire

La commission s'est réunie le 7 octobre 2002 et a étudié le projet de deux associations, l'une *Krousar Thmey* au Cambodge, l'autre en Albanie. Aucune décision n'a toutefois été prise à ce propos, ce dont le conseil municipal prend note.

Ecole, sports

La commission s'est réunie le 10 octobre 2002 et y a convié le corps enseignant de l'école de Vandœuvres, ainsi que son inspectrice.

Les points suivants ont été abordés : le site Internet de l'école, la

demande de matériel scolaire supplémentaire, l'aménagement du préau de l'école (remplacement du tout-venant calcaire par un matériau plus compact), les effectifs et l'agrandissement de l'école (augmentation probable en 2003, surpeuplement d'une classe de 26 élèves), les Promotions 2002 (bilan), l'Escalade 2002 sur le thème « l'Escalade », ainsi que le restaurant scolaire Poivre et Sel (participation de 93 enfants, subventions accordées aux personnes chargées de l'intendance.) Le procès-verbal y relatif est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Aménagement du territoire

Le commission s'est réunie le 21 octobre à la mi-journée sur le site du GICAL pour discuter ensuite le soir des constatations suivantes : l'immensité du projet par rapport au site (115 mètres de longueur pour 48 mètres de largeur et 11 mètres 50 de hauteur), l'aspect visuel des bâtiments encore inconnu, le budget inconnu dans son enveloppe globale alors que le chantier est censé avoir démarré, la nécessité d'une requête en autorisation de construire complémentaire pour avaliser les modifications de plans nécessaires afin que les bâtiments en question ne touchent pas la nappe phréatique, l'emprise limitée du projet sur une partie des terrains de M. Demont qui conserveront leur aspect abandonné.

Un des conseillers intervient en séance pour ajouter que le système de fermeture des portes de la zone de déchargement des camions du centre n'a pas encore été déterminé (protection garantie contre le bruit et les odeurs ?). Il souligne l'ampleur du projet au regard des considérations environnementales et écologiques et le fait que l'ensemble des communes d'Arve-Lac déverseront leurs déchets dans ce centre dont les dimensions sont comparables à celles d'un terrain de football et d'un immeuble de quatre étages.

Le président de commission rappelle aux membres du conseil municipal qu'il n'y a pas lieu de refaire le débat, que seule la question se pose de

savoir si la commune entend maintenir ses recours contre le GICAL pour faire pression et s'insurger contre l'amateurisme de ce dernier, et si elle veut rester membre dudit GICAL, la commission ayant voté à la majorité sur le premier objet et à l'unanimité sur le deuxième. En conseil, Mme le Maire rappelle que la commune a perdu sa procédure au Tribunal administratif. Un membre fait état de l'avis de soumission public international du GICAL paru dans la Feuille d'avis officielle du 25 octobre qui précise que les travaux débiteront en 2003.

Par douze voix pour et deux abstentions, le conseil municipal décide de poursuivre ses procédures contre la construction du centre de compostage d'Arve-Lac et accepte le crédit budgétaire supplémentaire 2002 en vue de financer la procédure judiciaire pendante.

Commission administrative, financière et juridique

La commission s'est réunie le 21 octobre 2002 pour étudier le projet de budget 2003.

Le président de commission souligne que ce budget repose sur le fait que seuls les chiffres connus sont ceux des comptes 2001, les indications de l'État n'étant pas suffisamment rigoureuses pour s'appuyer sur ses pronostics. Ainsi, les revenus globaux pour 2003 sont estimés à 7 455 138 francs représentant un abattement de 25% aux revenus de 2001 sur la base du taux du centime additionnel. Le président s'interroge également sur la vulnérabilité des finances communales, attendu que 1% des contribuables paie le 50% des impôts et que 5% d'entre eux s'acquittent de 88% desdits impôts; il propose quelques pistes de réflexion pour asseoir les finances communales qui feront l'objet d'une étude auprès d'un urbaniste pour développer une stratégie d'accueil de nouveaux habitants et d'entreprises permettant de pérenniser les revenus communaux et s'interroge enfin sur l'accueil d'une usine telle que le centre de compostage au plan financier.

Il relève encore que le total des charges est en augmentation de 9,52% par rapport au budget 2002, soit 5% dus à l'augmentation des charges

d'impôts et 4,69% représentant les charges de fonctionnement ponctuelles. Concernant les débiteurs fiscaux douteux, la commune doit prévoir une couverture dont le taux a été fixé à 70% pour un montant de 479 500 francs pour 2003; ce taux correspond à l'ensemble des débiteurs du canton avec une répartition basée sur une péréquation. Le détail des comptes a été analysé en commission. Le procès-verbal y relatif est approuvé, sous réserve de modifications mineures.

Par treize voix pour et une abstention, le conseil municipal vote la délibération relative au budget de fonctionnement 2003 et au taux du centime additionnel en approuvant le budget de fonctionnement pour un montant de 7 243 929 francs aux charges et de 7 455 138 francs aux revenus, l'excédent présumé s'élevant à 211 209 francs et en fixant le taux de centimes additionnels pour 2003 à 32.

Le conseil municipal vote également à l'unanimité la délibération relative au montant minimum de la taxe professionnelle communale pour 2003 qui s'élève à 30 francs ainsi que celle relative au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle qui est fixée pour 2003 à 90%.

Commission information, communication

La commission s'est réunie le 28 octobre 2002 pour mettre en route le présent numéro de la *Coquille* et étudier la modification de son format pour permettre plus de souplesse dans la présentation des textes et images. Le coût pourrait être absorbé dans le budget de la commission. Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la commission.

En fin de séance, Mme le Maire annonce que l'ancienne arcade de la banque Raiffeisen intéresse une coiffeuse.

La prochaine et dernière séance de l'année a eu lieu le 9 décembre 2002.

Christophe Imhoos

Actualités/Événements

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Vandœuvres également touchée par les inondations

On retiendra dans les annales les pluies diluviennes qui se sont abattues sur notre canton au mois de novembre et qu'une catastrophe fut évitée de justesse sur la commune de Bernex. On aura compté plus de trois cents litres par mètre carré en novembre, soit la valeur la plus élevée jamais enregistrée depuis le début des mesures en 1770 !

Notre commune n'a également pas été épargnée par les intempéries. Le 14 novembre déjà en début d'après-midi, les sapeurs-pompiers de la commune furent appelés au numéro cinquante du chemin de la Seymaz pour contenir le cours d'eau du même nom, alors en ébullition, qui menaçait les habitants de cette villa. Ainsi, une bonne partie des pompiers de la compagnie luttèrent contre les ardeurs de la Seymaz, l'un des leurs s'étant par ailleurs blessé lors des opérations de pompage et envoyé à l'hôpital pour le traitement d'une lésion à un doigt.

Les choses sérieuses débutèrent plus tard, le lendemain vendredi 15 novembre aux alentours de deux heures du matin. L'ensemble de la compagnie des pompiers de la commune fut, sur alarme, invité à se rendre au dépôt pour faire face aux inondations qui se multipliaient.

Les pompiers se rendirent tout d'abord au numéro vingt-quatre du chemin de la Seymaz pour sécuriser les lieux à l'aide de sacs de sable, le champ d'en face étant traditionnellement un secteur d'accumulation d'eau de ruissellement provenant du chemin de la Blonde et des alentours. Fatiguée par le travail exécuté la veille, la motopompe utilisée par les pompiers fut remplacée par un ancien modèle de réserve datant des années 1940 qui fut alors mise en action aux fins de pomper l'eau pour la déverser ensuite dans la Seymaz.

Peu après, les pompiers furent également alertés sur le haut de Vandœuvres, plus précisément sur la route du même nom à la hauteur du temple, pour contenir une inondation qui avait pour origine le

ruissellement des eaux de pluie provenant des Hauts-Crêts.

La situation devait empirer aux alentours de trois heures du matin. Les pompiers volontaires de la commune, vu l'incapacité des pompiers professionnels de la ville à traiter les appels et à venir en soutien, notèrent plusieurs alarmes signalées sur leurs bips provenant de diverses habitations de part et d'autre du chemin de la Seymaz dont la rivière proche n'avait cessé d'enfler pour atteindre des volumes jamais enregistrés jusque là. Ainsi, ils se rendirent notamment aux numéros cinquante et cinquante-deux, puis vu l'urgence au numéro septante ainsi qu'aux villas avoisinantes dont ils purent observer que chaque maison voyait sa cave se remplir l'une après l'autre !

Compte tenu de la crue de cette honorable rivière qui se faisait fleuve, l'écoulement des eaux pluviales n'arrivait plus à s'effectuer normalement et c'est tout bonnement la Seymaz elle-même qui venait à refouler dans lesdites caves. Les pompiers mirent en action tous les moyens à leur disposition, pompes électriques immergées, petite et grande motopompes, aspirateur à eau, sacs de sable, pour traiter les sinistres.

Sans relâche de trois heures du matin jusqu'à deux heures le vendredi après-midi, les pompiers, dans un premier temps, aidèrent les habitants sinistrés à préserver les lieux et évacuer tous objets dommageables, pour pomper ensuite à l'aide de tous les moyens disponibles - l'aide extérieure de communes avoisinantes ou même des pompiers professionnels étant impossible - afin de limiter les dommages.

Au plus fort des inondations, on a mesuré près d'un mètre d'eau dans certaines caves. Les pompiers, face à l'ampleur de ces exceptionnelles inondations, tentèrent également de rassurer la population de plus en plus inquiète. Luttant sans relâche avec toutes les forces et moyens disponibles, ils œuvrèrent, parfois de manière dépitée et désespérée vu le peu de résultat obtenu, jusqu'à ce qu'en début de matinée une décrue ne s'amorce grâce notamment à l'arrêt des pluies, leur permettant ainsi

de pomper avec plus d'efficacité les différentes caves inondées. Ce n'est qu'aux alentours de la mi-journée que leurs efforts furent récompensés et qu'ils purent, pour la plupart des habitants lourdement sinistrés, vider les caves de ce liquide devenu maudit. Par chance, seuls des dégâts matériels furent enregistrés et on ne releva aucun blessé dans la population, à l'exception d'un sapeur qui se luxa un genou lors des opérations de pompage.

Les pompiers purent replier leur matériel en début d'après-midi et jouir d'un repos bien mérité. Certains d'entre eux durent toutefois sécuriser à nouveau le périmètre du vingt-quatre chemin de la Seymaz durant le week-end, lequel avait été fermé à la circulation au plus fort des intempéries.

C'était sans compter sur le retour du mauvais temps la semaine suivante, puisque les pompiers volontaires de notre commune durent à nouveau intervenir au matin du dimanche 24 novembre pour pomper dans le champ situé en face du numéro vingt-quatre du chemin de la Seymaz, l'eau qui s'y était accumulée et éviter que son contenu ne déborde à nouveau sur la route et les habitations proches. Plusieurs équipes se relayèrent durant toute la matinée pour effectuer le pompage du champ et éviter ainsi de nouveaux dégâts aux riverains. A la mi-journée, les pompiers purent replier leur matériel avec le sentiment du devoir accompli en espérant que le pire n'était plus à (re)venir, sachant qu'en pareille situation il faudrait à nouveau compter sur ses seuls et propres moyens. Par chance, ils ne durent pas ressortir.

Les pompiers tiennent à remercier ici celles et ceux parmi les habitants qui leur ont manifesté leur soutien par l'apport de subsistance au cours de ces éprouvantes épreuves, mais aussi pour leur généreuse attention pour certains.

Christophe Imhoos

Brèves communales

COMMUNE DE VANDŒUVRES

Réception des nouveaux citoyens

Le 21 novembre a eu lieu à la mairie la réception bisannuelle des jeunes et des nouveaux citoyens de Vandœuvre. Quelque vingt-deux demoiselles et garçons, accompagnés de trois « anciennes » personnes fraîchement naturalisées, se sont pressés dans la salle des mariages pour écouter Madame le Maire leur décrire le magnifique édifice dans lequel ils se trouvaient et, pour les plus jeunes, les instruire des événements marquants, en Suisse et dans le monde, qui s'étaient déroulés l'année de leur naissance. À la suite de quoi, chacun a reçu un présent qui illustrait symboliquement cette réception. Cette foule sémillante s'est ensuite dirigée vers l'*Auberge communale* où elle était conviée à une agape jusque tard dans la nuit.

Certains de ces jeunes adultes eurent la courtoisie de s'égailler parmi les anciens, et écoutèrent avec bienveillance les discours, les philippiques et les exhortations de leurs aînés !



Marché de Noël

Comme chaque année, et par un temps heureusement plus clément que celui qui prévalait les jours précédents, la place du village fut animée, le 28 novembre, par le traditionnel marché de Noël de Vandœuvres. Tenus par de souriantes dames de la région, les stands contenaient une belle variété d'idées-cadeaux : poteries, bijoux, vêtements, couronnes de l'Avent, etc.



Concerts au temple

En ce début décembre, deux magnifiques concerts, très différents, ont retenti dans le temple de Vandœuvres.

Le 1^{er} décembre, Gaëtane Prouvost (violon) et Sébastien Risler (piano) ont ravi les spectateurs avec un programme de musique française (Poulenc, Ravel, Debussy.)

Puis, le 8 décembre, le chœur des paroisses de Vandœuvres-Choulex-Cogny a enchanté une assistance extrêmement nombreuse avec l'Oratorio de Noël de Camille Saint-Saëns et la Missa Brevis de Mozart. Accompagné de musiciens et de solistes professionnels, le chœur a fourni une prestation éblouissante !

Divers

Carte 20 ans/20 francs

Le département des affaires culturelles de la Ville de Genève, avec le soutien du département de l'instruction publique, a lancé à la rentrée 2001 la carte 20 ans/20 francs destinée aux jeunes âgés de 10 à 20 ans, domiciliés à Genève. Cette carte ne s'achète qu'une seule fois 20 francs et propose des réductions pour des concerts, festivals, spectacles, théâtre, danse, opéra, musées et expositions. Elle est vendue dans les établissements scolaires (cycles et post-obligatoires) ainsi que dans divers lieux culturels de la ville.

Pour de plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet : www.20ans20francs.ch ou nous contacter : dac@ville-ge.ch, tél. 022.418.65.00.



Agenda

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

BIBLIOBUS

Un jeudi par mois, le Bibliobus est à votre disposition au centre communal, de 15h. à 16h30.

2 janvier	30 janvier	27 février	27 mars	24 avril
22 mai	19 juin	17 juillet	14 août	9 octobre
6 novembre	4 décembre			

REPAS DES AÎNÉS

Pour bien commencer cette nouvelle année 2003, les Aînés se retrouveront au centre communal pour un repas, le mercredi 22 janvier.

MÉDAILLES

Les médailles pour chiens 2003 sont en vente à la mairie depuis le lundi 2 décembre 2002.

Documents demandés :

- une attestation de responsabilité civile pour l'année 2003
- un certificat de vaccination contre la rage + puce électronique

Prix : 43 francs 50

NOUVEAU PASSEPORT 2003

Comme vous avez pu le lire dans la presse, dès le 1^{er} janvier 2003 le nouveau passeport suisse répondant aux normes internationales actuellement en vigueur est disponible dans le canton de Genève.

En plus de la Chancellerie d'Etat, les communes seront habilitées à le délivrer.

Aussi, avons-nous le plaisir de vous informer qu'à partir du 2 janvier 2003, les personnes de nationalité suisse, **domiciliées sur la commune de Vandœuvre**, auront la possibilité de commander leur nouveau passeport directement à la mairie.

Informations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Mairie ☎ **022.750.14.18** www.vandœuvres.ch e-mail : info@vandœuvres.ch
104, route de Vandœuvres, case postale 8, 1253 Vandœuvres

Heures d'ouverture :

Lundi et mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Mercredi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00, après-midi fermé

Etat-civil (depuis le 1er janvier 2001) :

Mairie de Cologny - 24, route de la Capite ☎ **022.737.49.49**

Voirie ☎ **022.750.23.15**

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères : mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h00 de mi-mars à décembre

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants : premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU : conteneurs au parking du centre communal

Frigidaires : s'adresser à la mairie

Service du feu ☎ **022.750.23.15**

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandœuvres

Poste de Vandœuvres ☎ **022.750.12.30**

Heures d'ouverture : lundi - vendredi : 8h15-11h45 et 14h30-17h45
samedi : 9h00-11h00

Ecole enfantine et primaire 4, route de Pressy ☎ **022.750.22.17**

Jardin d'enfants Le Toboggan 2, route de Pressy ☎ **022.750.10.01**

Garderie La Tanière de l'Eveil 2, route de Pressy ☎ **022.750.14.08**

Association Koala 47, route de Mon-Idee ☎ **022.349.30.66**

Service d'urgence des médecins (jour et nuit) ☎ **022.320.25.11**

FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile)

Central d'appel ☎ **022.420.20.00**

CASS (Centre d'action sociale et de santé) Mme C. Lauper entre 14h00 et 15h00 ☎ **022.855.07.75**

Cartes d'identité et passeports délivrés à la mairie

Lundi après-midi de 14h00 à 16 h00 et jeudi matin de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous ☎ **022.750.14.18**

